



Madame, Monsieur,

Suite à un courriel reçu de l'Ambassade de France, nous vous informons qu'une deuxième campagne de bourses scolaires a été lancée depuis le lundi 10 août 2020. Les dispositions, listes et formulaires habituels ont été publiés sur leur site internet. Les familles françaises concernées peuvent déjà commencer à préparer leurs dossiers. <https://mu.ambafrance.org/Bourses-scolaires-2eme-campagne-2020-2021>.

En raison de la situation particulière cette année, les parents souhaitant demander une révision de quotité ou renouveler une demande, seront invités à déposer leur dossier sous enveloppe auprès de l'école, comme cela est habituellement le cas lors de la 1^{ère} campagne. Les dossiers doivent nous être remis le mardi 15 septembre 2020 au plus tard. Nous nous chargerons de les faire déposer à l'ambassade.

Des rendez-vous seront bien sûr également possibles pour les personnes dont il s'agira de la première demande ou qui souhaiteraient déposer directement auprès de l'ambassade.

Pour rappel, les candidats doivent réunir les conditions suivantes :

Les enfants pour lesquels une bourse est demandée doivent impérativement :

- être de **nationalité française** ;
- résider avec leur famille (père et/ou mère, tuteur légal) dans la circonscription consulaire où est situé l'établissement fréquenté ;
- être **inscrits au [Registre des Français établis hors de France](#)** de l'ambassade ;
- être âgés d'au moins trois ans au cours de l'année civile de la rentrée scolaire ;
- ne pas avoir accumulé un retard scolaire trop important
- fréquenter régulièrement les cours : en cas de fréquentation irrégulière injustifiée, une décision de suspension ou de suppression des bourses peut être prononcée par l'AEFE.

Par ailleurs, les familles ne doivent pas :

- Bénéficier des prestations sociales françaises auxquelles s'applique le principe de territorialité (allocations familiales, RMI, RMA, congé parental...)

Les dossiers de demande de bourses scolaires sont disponibles :

- sur le site internet de l'Ambassade – [http://www.mu.ambafrance.org/Action sociale/Bourses scolaires](http://www.mu.ambafrance.org/Action%20sociale/Bourses%20scolaires)
- au **secrétariat de l'école** du lundi au vendredi entre 8h30 et 14h30.

IMPORTANT : Ces dossiers dûment remplis doivent impérativement être retournés au plus tard le vendredi 18 septembre 2020 à l'ambassade :

- Pour les **premières demandes** : sur rendez-vous impérativement. **Les rendez-vous au service des bourses scolaires se prennent exclusivement via le site internet de l'Ambassade de France à Maurice. Veillez à prendre rendez-vous sans attendre.** Aucun dépôt ne pourra être accepté après le 18 septembre 2020.
- Pour les **demandes de renouvellement** uniquement, veuillez remettre vos dossiers à notre établissement au plus tard le mardi 15 septembre 2020. Nous nous chargerons de les faire déposer à l'ambassade.

Tout dossier incomplet et/ou déposé après la date limite sera rejeté

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations

Sherila BHAGEERUTTY-LUTCHMUN
Directrice Administrative et Financière,
Adjointe à la Cheffe d'Etablissement